## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL C	N° de Convention : 33438		
Article 1:			
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogic sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordina	1 1		
Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur de la</b> met à disposition de l'élève : ATCHAPA SANDIREN A domicilié :			
Les matériels pédagogiques individuel adaptés suivant : - Ordinateur, référence :LENOVO L412 immatricul - Imprimante, référence :EPSON SX 110 immatricu			
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférent	s à sa scolarité.		
Article 2:			
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2014, et est	révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.		
Article 3:			
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent su d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel simil	r l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état laire à celui décrit dans le présente convention.		
Article 4:			
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractan	le veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation t utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans ts à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a		

Article 5:

La souscription d'une assurance contractée par les représentants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.

matériel prêté. Il est rappelé que, conformément à l'article 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de l'utilisateur sera engagé en cas de perte, vol ou dégradation autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.

lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le

$\overline{}$	rti		()	

Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.

Livré le:

A SAINT DENIS le 04-07-2014

Pour le Rectorat: NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1